

COMPTE-RENDU
PAR LE
CONSEIL D'ÉTAT
DU
CANTON DE VAUD
SUR
L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1869



LAUSANNE
IMPRIMERIE GENTON & DUTOIT
—
1870

qui font beaucoup d'absences dès que l'hiver arrive. Cependant le nombre moyen des absences est beaucoup plus grand dans les basses classes que dans les supérieures. Il y a d'une classe à l'autre diminution d'absences depuis la dernière à la première.

Les leçons de gymnastique sont toujours exposées au grave inconvénient que les élèves doivent aller les chercher à 10 minutes de distance et dans un local très bien organisé sans doute pour un établissement particulier, mais trop restreint pour les classes aussi nombreuses que les nôtres.

En somme et malgré les imperfections inhérentes à toutes les choses humaines, notre collège cantonal, y compris l'école préparatoire, marche bien; il est apprécié et la faveur croissante dont il jouit de la part du public en est la meilleure preuve.

Instituteurs et maîtres du collèges et leurs traitements.

	Francs.
<i>Archinard-Roman</i> , directeur.	1600 —
» » instituteur d'histoire et de géographie.	2400 —
<i>Soldan</i> , langue latine.	3000 —
<i>Besançon</i> , langue grecque.	3000 —
<i>De la Harpe</i> , langue française.	2300 —
<i>Ruenzler</i> , langue allemande. M. Ruenzler est provisoire dans les deux classes supérieures et définitif dans les 3 inférieures.	2200 —
<i>Lude</i> , mathématiques.	2900 —
<i>A reporter . . .</i>	16400

<i>Report</i> . . .	16400	—
<i>Renz</i> , maître de classe.	2800	—
<i>Margot</i> , »	2800	—
<i>Dufour-Guisan</i> , maître de classe (prov.)	2053	15
<i>Secrétan</i> , » (prov.)	2400	—
<i>Peyrollaz</i> , maître à l'école préparatoire.	2200	—
<i>Hässli</i> , maître de chant.	1100	—
<i>Pasche</i> , maître d'écriture.	700	—
<i>Girard</i> , maître de religion.	273	75
<i>Guignard</i> , maître de dessin	1740	—
<i>Villard</i> , gymnastique.	1200	—
<i>Gerber</i> , musique militaire.	100	—
<i>Regamey</i> , exercices.	125	—
<i>Clerc</i> , tambour.	60	—
	<hr/>	
	35451	90

ACADÉMIE.

La loi de 1869 a fait subir à notre enseignement supérieur de très profondes modifications. Elle lui a donné un grand développement au point de vue des études dans diverses facultés et en particulier à celui des études techniques.

Pour s'en rendre compte, il convient d'examiner l'état général de notre académie, telle qu'elle existait avant la mise en activité de la nouvelle loi et au moment de la clôture de l'année académique 1868-1869.

A cette époque le personnel enseignant à l'académie était composé comme suit :

Professeurs ordinaires :

a) dans la faculté des lettres et sciences	12
b) dans la faculté de théologie	2
c) dans la faculté de droit	3
	17

Professeurs extraordinaires.

a) dans la faculté des lettres et sciences	2
b) dans la faculté de théologie	3
	5

total du personnel enseignant 22 professeurs, ordinaires ou extraordinaires.

Le personnel des élèves était composé comme suit :

	Etudiants		
	réguliers.	Extern	Total.
Faculté des lettres et sciences.	30	106	136
Faculté de théologie	17	1	18
Faculté de droit	12	40	52
	59	147	206

Tous les étudiants réguliers ont subi les examens à la fin de l'année académique. Sur ce nombre, 51 ont été promus et 8 n'ont pas pu être admis à la promotion.

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a, comme les années précédentes, appliqué le revenu de cette fondation à la formation de trois prix de 20 fr. chacun qu'elle a décernés aux étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens.

Le gage Pavillard a été transmis au directeur du

collège cantonal pour être appliqué selon sa destination.

Le prix de lecture sacrée institué par le professeur Levade a donné lieu à un concours à la suite duquel 5 accessits ont été décernés à des étudiants en théologie.

Les examens pour les diplômes ont été subis par un certain nombre d'étudiants, conformément au règlement qui régit cet objet. Sur 13 candidats, 4 seulement ont obtenu le diplôme de bachelier-es-lettres. Sur 5 candidats 2 ont obtenu celui de bachelier-es-sciences physiques et naturelles. 4 candidats ont subi les examens et ont obtenu le diplôme de licencié en théologie, et 1 candidat seulement a subi les épreuves pour la licence en droit : il a été diplômé.

A la fin de l'année 1868, l'académie, se conformant au règlement du 8 mai 1852, publia le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes pour l'année 1869. Neuf élèves ont répondu à l'appel et ont traité 9 sujets du programme. L'académie a décerné aux concurrents 5 prix et 4 accessits, pour une valeur totale de 450 francs.

La discipline a été bonne. La 3^{me} volée des lettres qui, les années précédentes, avait donné lieu à des plaintes et à des mesures exceptionnelles, surtout au sujet de la fréquentation des leçons, s'est conduite d'une manière satisfaisante.

Pendant l'année qui s'est terminée au 20 août 1869, il y a eu 57 cours donnés sur diverses branches des sciences, savoir 40 dans les deux sections de la faculté des lettres et sciences, 9 dans la faculté de théologie, et 8 dans celle de droit. A ces cours obligatoires, il faut ajouter un cours facultatif et gratuit de

pharmacologie donné par M. Chastellain, pharmacien, et suivi par une quinzaine d'élèves.

La loi du 12 mai 1869 a fortement modifié l'académie dans plusieurs points essentiels de son organisation et de sa composition. Elle est entrée en vigueur pour cet établissement le 25 octobre 1869, jour de l'installation des nouveaux professeurs. On comprend aisément qu'au 31 décembre suivant l'on était encore trop près des débuts de la nouvelle organisation pour pouvoir porter sur elle un jugement assuré. Le Conseil d'Etat se bornera donc à donner ici quelques renseignements sur l'académie réorganisée.

Les changements apportés à l'académie ont porté essentiellement sur les points suivants :

Le personnel enseignant a été considérablement augmenté. De nombreuses pétitions avaient demandé que l'enseignement théologique fût fortifié. Ce changement était réclamé comme un puissant moyen d'affermir l'Eglise nationale. Dans la faculté de droit, il était reconnu que trois professeurs ne pouvaient suffire à un enseignement juridique un peu complet. Enfin la création de la faculté technique a aussi accru le nombre des professeurs.

Le personnel enseignant académique se trouve maintenant composé de

20 professeurs ordinaires.

10 professeurs extraordinaires.

3 professeurs agrégés.

33

les 33 professeurs se répartissent de la manière suivante :

Professeurs donnant des cours à la faculté
des lettres 8

A la faculté des sciences	}	14
» technique		
» de théologie		7
» de droit		5

de ces professeurs 14 donnent des cours au gymnase.

Dans la faculté de théologie, M. le professeur Dufournet a demandé à pouvoir continuer, vu son âge avancé, à être déchargé d'une partie de ses leçons. Le Conseil d'Etat, considérant ses longs et nombreux services, lui a accordé sa demande. Un professeur extraordinaire, M. le docteur de Muralt, a été chargé en qualité de professeur extraordinaire de donner l'enseignement laissé vacant.

Dans cette même faculté M. Vuilleumier père, ci-devant professeur ordinaire de théologie pratique et devenu pasteur à Lausanne, a été prié de continuer en qualité de professeur extraordinaire plusieurs cours de théologie pratique. M. Durand, pasteur à Vevey, a été nommé professeur ordinaire de théologie dogmatique. M. Henri Vuilleumier fils, professeur ordinaire de théologie de l'Ancien Testament. Enfin M. Dandiran a été appelé à desservir provisoirement la chaire de théologie historique.

Dans la faculté de droit M. le président Carrard a été appelé à la chaire de droit commercial comme professeur ordinaire.

M. le professeur Barni, de Genève, a aussi été chargé de donner comme professeur extraordinaire un cours de philosophie, en sorte que l'académie compte actuellement deux professeurs de philosophie.

M. le docteur Recordon, vice-président du conseil de santé, a bien voulu offrir à l'académie un cours d'hygiène et de médecine légale. Cette offre a été

agrée et M. Recordon a été nommé professeur extraordinaire.

Il a été attaché à l'académie un laboratoire de chimie à l'usage des élèves ; ce laboratoire est placé sous la direction de M. Brélaz, professeur extraordinaire.

A la faculté technique, M. Gaudard a été chargé de la construction, M. Piccard de la mécanique industrielle. M. Caulis de la physique industrielle, M. Bourrit de l'architecture. Les autres cours de cette faculté sont donnés par MM. les professeurs qui précédemment déjà étaient attachés à la section des sciences.

Enfin des cours libres ont été offerts aux étudiants, 4 par des professeurs ordinaires ou extraordinaires et 3 par des professeurs agrégés. Ces derniers sont :

M. Chastellain, pharmacien à Lausanne, qui donne un cours de pharmacologie.

M. le D^r Forel, à Morges, qui donne un cours d'anatomie microscopique.

M. Besançon, qui donne un cours sur la littérature classique des grecs et des latins.

Un changement important a consisté dans la création du gymnase académique dans lequel on a fait entrer tous les jeunes gens de 15 à 17 ans qui sont promus du collège à l'académic. C'est un intermédiaire entre la discipline collégiale et la liberté académique. Il est permis d'en attendre de bons résultats.

La création de ce gymnase académique n'a pas amené l'établissement de nouvelles chaires : les professeurs de l'ancienne faculté des lettres et sciences ont pu suffire à l'enseignement.

Le personnel des élèves a été considérablement

modifié depuis la mise en activité du nouvel établissement. Il se décompose comme suit :

	Etudiants régul.	Externes	Total.
Dans le gymnase littéraire et scientifique . . .	40	42	82
Dans la faculté des sciences	10	23	33
Dans la faculté des lettres .	—	25	25
Dans la faculté de théologie	25	—	25
Dans la faculté de droit . .	12	42	54
Dans la faculté technique .	32	10	42
	<u>119</u>	<u>142</u>	<u>261</u>

Le cabinet de physique s'est enrichi de divers instruments nouveaux et entr'autres de ceux qui proviennent de la collection qui appartenait jadis à l'école spéciale, cette collection ayant été acquise par l'Etat.

Le cabinet et le laboratoire de chimie n'ont pas subi de modifications durant l'année qui vient de s'écouler. Mais, comme nous l'avons dit, il a été créé un laboratoire spécial où les étudiants peuvent s'exercer aux manipulations chimiques.

Professeurs ordinaires.

Dufournet, exégèse du Nouveau Testament.

Vuilleumier fils, exégèse de l'Ancien Testament.

Durand, théologie systématique.

Guisan, droit civil et procédure.

Secrétan, E., droit pénal, droit public et économie politique.

Brocher, droit romain, histoire du droit et philosophie du droit.

Carrard, droit commercial et droit civil

Béranger, littérature française.

Bonnet, littérature latine.

Wiener, littérature grecque.
Nessler, littérature allemande.
Secrétan, Ch., philosophie.
Duperrex, histoire.
Gay, mathématiques.
Marguet, mathématiques.
Dufour, physique.
Bischoff, chimie.
Chavaunes, zoologie.
Piccard, mécanique industrielle.
Gaudard, construction.

Professeurs extraordinaires.

Dandiran, théologie historique.
De Muralt, Nouveau-Testament, isagogique, herméneutique.
Vuilleumier père, théologie pratique.
Renevier, géologie, minéralogie.
Brélaz, chimie.
Barni, philosophie.
Schnetzler, botanique.
Bourrit, architecture.
Gaulis, physique industrielle.
Recordon, hygiène et médecine légale.

Professeurs agrégés.

Besançon, littérature grecque et latine.
Forel, anatomie microscopique.
Chastellain, pharmacologie.

Bibliothèque cantonale.

Cet établissement a suivi cette année sa marche régulière.

Il y a eu en 1869 un effectif de 52 abonnés payants.

Les registres témoignent que 4905 volumes ont été distribués hors de l'établissement et que près de 6000 volumes ont été consultés sur place.

Les comptes de l'établissement présentent le résumé suivant :

Achats de livres	2788 f. 75 c.
Abonnements aux journaux	996 30
Frais divers	1329 31
Traitements des employés	4074 50
	<hr/>
	9188 86

A déduire rentrées pour abonnements, catalogues vendus, amendes	304 54
--	--------

Reste.....	8884 f. 32 c.
------------	---------------

L'administration, tenant compte d'une observation faite l'an passé par le Grand Conseil, s'est efforcée de faire compléter les collections des publications périodiques vaudoises. Elle a, dans ce but, adressé une lettre à tous les rédacteurs de journaux du pays. Ses efforts ont été en partie couronnés de succès. Quelques administrations de journaux ont fait don de collections plus ou moins complètes, d'autres et quelques particuliers ont offert des collections pour un prix modéré. Cette collection s'est ainsi en partie complétée. Il reste quelques lacunes peu nombreuses; l'administration veillera à les combler au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera.

Musée d'histoire naturelle.

Cette partie de nos collections s'est accrue de 14 grands cadres de papillons, la plupart exotiques, donnés en grande partie par le professeur Chavannes et quelques-uns par M. J. de la Harpe. 47 échantillons d'oiseaux sont entrés pour l'entretien du musée ornithologique. Enfin M^{me} veuve Delessert, M^{lle} Alric, M. Gfeller, M. Chausson, docteur, et M. le professeur Chavannes ont fait des dons plus ou moins considérables en mammifères, en reptiles et en poissons.

Les collections minéralogiques et géologiques sont restées pendant l'année 1869 dans le *statu quo*. Il n'en pouvait être autrement, vu l'exiguïté de la salle. Cependant on a acquis 80 échantillons de roches des environs de Châtel-St-Denis, 60 de Bulle, 120 du Moléson.

Puis le musée a reçu de la commission instituée par la Société vaudoise des sciences naturelles pour s'occuper des blocs erratiques, plusieurs séries d'échantillons des blocs catalogués dans diverses parties du canton.

Antiquités et médailles.

Nos collections archéologiques et numismatiques continuent à attirer l'attention des savants par les précieuses pièces qu'elles renferment. Elles ne cessent de s'enrichir par les soins de l'infatigable conservateur, M. Morel-Fatio. Des dons importants ont été faits par le conservateur et par des savants nationaux ou étrangers. L'insuffisance du local arrête seule l'essor de ces précieuses collections.

Les plus importants donateurs en 1869 ont été messieurs *Louis Desponds*, juge de paix à Cossonay ; *de la Cressonnière*, au Bois-de-Vaud, près de Lausanne ; *Charles Blanchet*, à Lausanne ; *Fédor de Crousaz*, à Lausanne ; *Charles Kohler*, à Lausanne ; *Bastian*, concierge du Musée, à Lausanne ; *Louis Carrard*, président, à Lausanne ; *M^{me} Delessert-de Loys*, à Lausanne ; *Lucien De Collogny*, à Reverolles ; *Séguin*, à Genève ; *Criollet de Geer*, à Genève ; *Hoffmann*, docteur ; l'*Administration des chemins de fer de Jougne*.

Musée d'antiquités à Avenches.

Le Musée cantonal d'Avenches, malgré ses ressources exiguës qui ne permettent pas de fouiller chaque année une certaine étendue de terrain, n'en continue pas moins à accroître chaque année ses collections, mais d'une manière lente, puisque les trouvailles dépendent presque entièrement du hasard.

Le nombre des objets inscrits cette année dans nos catalogues est de 31 pièces de diverses natures, mosaïques, bronzes, instruments de fer, poterie, sel, dont plusieurs sont fort intéressants et nouveaux pour nous. On a de plus trouvé 8 médailles romaines en majeure partie fort belles, plusieurs médailles du moyen-âge et une médaille celtique, la 3^{me} de notre collection. Si cette trouvaille pouvait être suivie de quelques autres, un grand jour serait jeté sur l'histoire encore si peu connue de ce puissant peuple helvète habitant à Aventicum, où il frappait longtemps avant l'ère romaine ses monnaies d'or, d'argent et de bronze. Il faut se souvenir que le même Musée pos-

sède un coin trouvé aussi à Avenches et servant à la frappe de ces monnaies.

Quelques particuliers d'Avenches ont fait au Musée des dons d'objets trouvés sur leurs propriétés.

A Avenches aussi on continue à signaler le manque de place pour loger tous les objets, ainsi que la nécessité de faire autour de la tour du Musée des réparations plus ou moins importantes.

Musée des beaux-arts (Musée Arlaud).

La collection des tableaux s'est augmentée en 1869 de trois nouvelles toiles et d'une aquarelle. Il y a d'abord le Nouveau-né, de *Anker*, acheté par l'Etat, puis le Souvenir des Plans, par *Guignard*, don de la société des Beaux-arts ; un Tableau de famille offert par *M. de Langalerie*, et enfin une aquarelle de *Piot*, don de *M. Béranger*.

Une exposition de peinture a eu lieu pendant l'été dans les salles de notre Musée. Cette exposition, organisée par la société des Beaux-arts, a eu d'excellents résultats et, avant tout, celui d'être la cause directe ou indirecte de nos nouvelles acquisitions.

